

Renseignements pratiques

collège Saint-Paul

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00/12h00 – 13h30/16h30 Mercredi : 8h00/12h00
Bourses de l'Éducation Nationale	Le dossier est à retirer auprès des services administratifs de l'établissement d'origine ou, à la rentrée, au collège Saint-Paul.
Transports	Le transport scolaire du Conseil Général de la Charente et les lignes d'autobus de la Société de Transport du Grand Angoulême (STGA) sont accessibles aux collégiens. Arrêts les plus proches : Cathédrale, Jardin vert.
Manuels scolaires	Les manuels scolaires sont fournis gratuitement par l'établissement. Les cahiers de travaux pratiques, le cas échéant, restent à la charge des familles.
Vie de classe	L'ensemble des classes du collège bénéficient d'un horaire dans l'emploi du temps animé par le professeur responsable de classe. Cet horaire est utilisé pour traiter les questions de fonctionnement quotidien comme celles de suivi et d'orientation.
Règlement intérieur	L'inscription au collège Saint-Paul implique l'acceptation et le respect d'un règlement intérieur visé par l'élève et sa famille. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle en concertation avec le conseil d'établissement.
Restauration	L'usage d'une carte magnétique rechargeable auprès des services comptables permet aux collégiens de choisir quotidiennement de prendre un repas ou non sur le site du collège.
Inscriptions	Les inscriptions, outre les démarches administratives et réglementaires de l'Éducation Nationale, s'effectuent lors d'un entretien avec le chef d'établissement.
Coûts	L'organisation de l'Enseignement Privé Catholique s'appuie sur une participation financière des familles correspondant aux charges de fonctionnement. Une fiche de tarification annuelle indique le montant des prestations.



Saint-Paul
Ecole . Collège . Lycée